

COMMUNE DES BONS VILLERS

ENQUÊTE PUBLIQUE – RECOURS - PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Objet : Suite à l'octroi le 25 mai 2023 par le Collège communal de Les Bons Villers du permis d'environnement de classe 2 à BIOMETHANE DU BOIS D'ARNELLE SA rue Ernest Solvay, 27 à 6211 LES BONS VILLERS pour mettre à jour la liste des dépôts, installations et plans, ajouter des codes déchets aux intrants de l'installation de biométhanisation, augmenter la capacité de l'installation de biométhanisation, modifier les conditions d'exploiter du permis actuel (rétentions des conduites, heures d'exploitation...), et à la procédure de **recours** initiée le 21 juin 2023, **des informations complémentaires ont été fournies.**

Situation : Rue Octave Staumont - 6210 Frasnes-lez-Gosselies, cadastré Division 1 section C n° 194 C.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu et date de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 13/02/2024	Le 19/02/2024	<u>Lieu :</u> Place de Frasnes 9 6210 Les Bons Villers <u>Date de clôture :</u> 04/03/2024 <u>Heure de clôture :</u> 16h30	<u>Par courrier ordinaire :</u> Collège communal Place de Frasnes 1 6210 Les Bons Villers ou <u>Par courrier électronique :</u> environnement@lesbonsvillers.be

Madame, Monsieur,

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'une enquête publique est ouverte à la demande du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (**Recours**), relative au dossier susmentionné.

L'enquête publique relative à un établissement de classe 2 et de catégorie C est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête

- les jours ouvrables soit du lundi au vendredi de **8h30 à 11h45** et de **13h à 16h** ;
- les mardis jusqu'à 20 heures uniquement **sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance** auprès du service environnement (environnement@lesbonsvillers.be ou 071/858.113 – 9, Place de Frasnes -6210 Les Bons Villers).

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Service Public de Wallonie-, Département des Permis et Autorisations - Recours : 081/33.61.25 ou laurent.bougard@spw.wallonie.be ; ou auprès de : BIOMETHANE DU BOIS D'ARNELLE – M. BRETON : 0496/24.26.73 ou jerome.breton@biomethane-bba.be ;

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Commune de Les Bons Villers dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les Bons Villers, le 08 février 2024.

Par le Collège

Le Directeur général,

Bernard WALLEMACQ



Le Bourgmestre,

Mathieu PERIN